

Décision n° 210/2024
Procédure n° : 2024/021
VCCOMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*Extrait du registre de décisions du Président***Objet : Décision de l'attribution - Natation en Haute-Saintonge pour les piscines d'Archiac, de Pons et de Mirambeau- printemps 2024**

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 17.516,46 € TTC ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 23 avril 2024 ;

Considérant que 1 offre est parvenue d'Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC (14.515,60 € HT soit 15.967,16 € TTC, (10% TVA)) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis la seule offre, soit Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC pour le montant d'offre contrôlé de 14.515,60 € HT soit 15.967,16 € TTC, (10% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'attribuer le marché "Natation en Haute-Saintonge - Printemps 2024" à Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC pour le montant d'offre contrôlé de 14.515,60 € HT soit 15.967,16 € TTC, (10% TVA) détaillé comme suit :

Piscine de Mirambeau : 3.879,80 € HT

Piscine de Pons : 4.725.40 € HT

Piscine d'Archiac : 5.090,40 € HT

Fait à Jonzac,

Le 29 AVR. 2024

Le Président

Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-SaintongeCommunauté de Communes
de la Haute-Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17502 JONZAC Cedex